

# Formation Escortes Antidopage

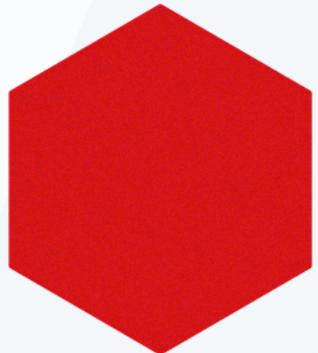
**Fédération française de Ski**

**Décembre 2025**

Laurence ROUX  
CTN FFS  
lroux@ffs.fr



# Sommaire



- 1. Points réglementaires**
- 2. Les acteurs de la lutte antidopage**
- 3. Les violations des règles antidopage**
- 4. Le contrôle antidopage et ses acteurs**



1

# Points réglementaires



Les fédérations sportives agréées et les organisateurs de compétition ou de manifestation sportive sont tenus d'organiser la formation des **délégués fédéraux** mentionnés à l'article [R. 232-60](#) et des **escortes** prévues à l'article [R. 232-57](#).

Le contenu et les modalités de ces formations sont définis par **l'Agence française de lutte contre le dopage**.

La liste des personnes ainsi formées lui est transmise chaque année.

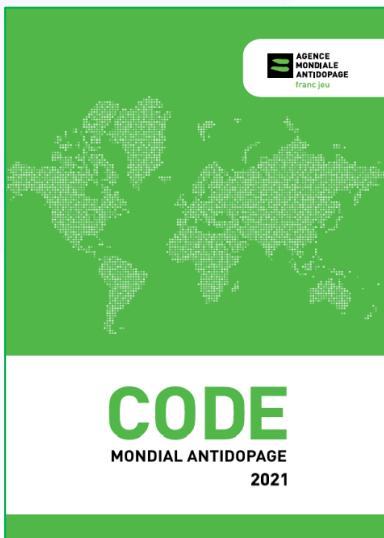
2

## Les acteurs de la lutte antidopage



# La lutte antidopage au niveau international

- L'Agence mondiale antidopage (AMA) a été créée en 1999
- Le Code mondial antidopage est entré en vigueur en 2004
- Le Comité international olympique (CIO) et les Fédérations internationales (FI) se sont impliqués progressivement

IBU

# La lutte antidopage au niveau national

- L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD)
  - Le Ministère des sports
  - L'Agence nationale du sport (ANS)
- Les Antennes médicales de prévention du dopage (AMPD)
- Le Comité national olympique (CNO) et les Fédérations nationales,
  - Les Ligues professionnelles

3

## Les violations des règles antidopage



# Les violations des règles antidopage

## Sportifs seulement

Présence de substance interdite dans l'échantillon

Usage ou tentative d'usage

Soustraction ou refus de se soumettre

Les manquements aux obligations de localisation

## Sportifs et entourage

Administration ou tentative d'administration

Possession

Falsification ou tentative de falsification (contrôle)

Trafic ou tentative de trafic

Complicité

Association interdite

Menaces, intimidation ou représailles pour décourager des signalements



Principe de responsabilité objective

4

## Le contrôle antidopage et ses acteurs

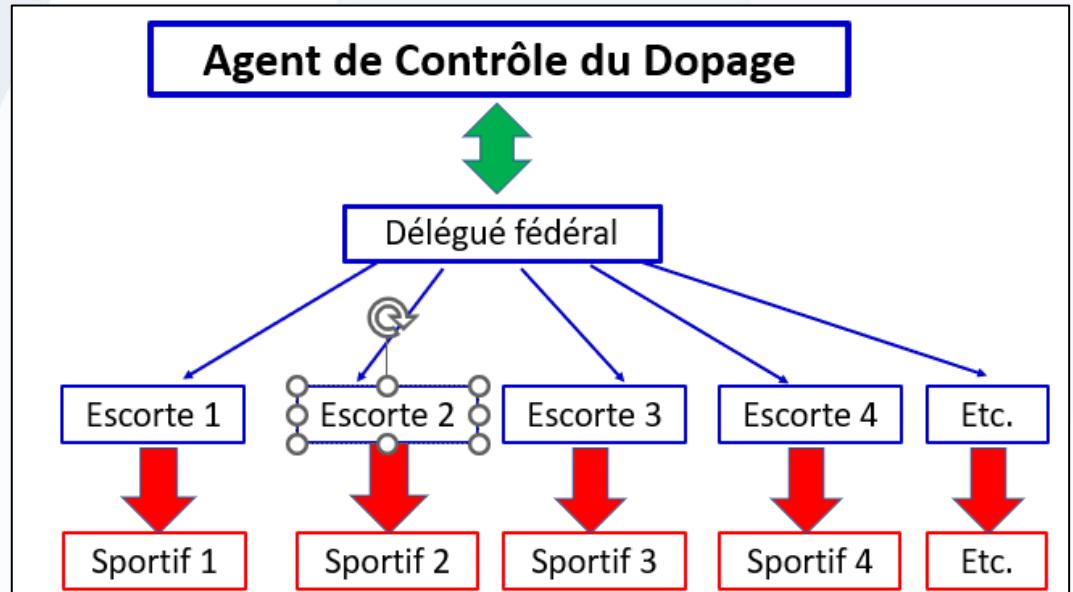


# Le contrôle antidopage

- Il peut se dérouler sur le lieu de compétition, sur le lieu d'entraînement, au domicile du sportif
- Il obéit à des règles de procédure précises
- Il est exécuté par un agent agréé, appelé Agent de contrôle du dopage (ou Préleveur), missionné par l'AFLD ou l'ITA (International testing agency)



## Organisation du CAD



## Le CAD en pratique



## L'agent de contrôle du dopage (ACD / DCO)

- C'est un médecin, infirmier(e), ou personnel paramédical
- Il/elle a tous les pouvoirs concernant le contrôle antidopage
- Il/elle choisit les sportifs à contrôler, selon les instructions de l'AFLD / ITA
  - Il/elle fixe le déroulement du contrôle

## Le Délégué fédéral

- C'est le lien entre l'Organisateur, l'ACD, les Escortes et les sportifs ;
  - Il/elle doit faire preuve d'une grande discrétion ;
- Il/elle accompagne l'ACD dans les locaux prévus pour le contrôle antidopage ;
  - Il/elle veille au bon déroulement du contrôle en assistant l'ACD ;
  - Il/elle est responsable des Escortes



## L'Escorte antidopage ou Chaperon

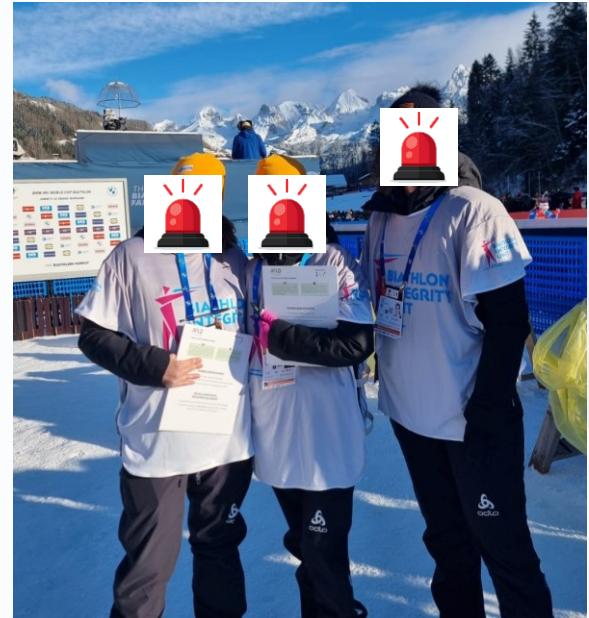
- C'est une personne majeure, de même sexe que le sportif qui fait l'objet d'un prélèvement ;
- Elle doit pouvoir s'exprimer correctement dans la langue du sportif ou en anglais ;
- Elle ne doit pas être impliquée dans les affaires personnelles du sportif qui fait l'objet d'un contrôle antidopage, ni entretenir de relations contractuelles avec lui ;
- Sa condition physique doit lui permettre d'effectuer sa mission d'escorte.



# L'Escorte antidopage ou Chaperon

C'est une personne présentant les qualités suivantes :

- Aptitude à suivre des directives ;
- Aptitude à travailler dans des conditions exigeantes ;
- Aptitude à résoudre rapidement et efficacement des problèmes ;
- Aptitude à se comporter de façon respectueuse et professionnelle ;
- **Aptitude à respecter la confidentialité des renseignements** ;
- Aptitude à respecter les délais dans l'accomplissement des tâches requises.



# L'Escorte antidopage ou Chaperon

- Il/elle doit remplir le formulaire « Habilitation des escortes » EDC-GA-08, qui sera transmis au Département des contrôles de l'AFLD, avec tous les autres documents de prélèvement des échantillons.
  - Ce document pourra servir en cas de litige avec l'athlète.

 agence française de lutte contre le dopage		ENREGISTREMENT	Codification : E-DC-GA-08 Version : 02 Date : 21/02/2019 2 / 2
<b>HABILITATION DES ESCORTES</b>			
<b>Code de conduite</b>			
<p>À titre d'escorte autorisée, je reconnais mes responsabilités et je les respecterai de la façon résumée dans ce document. Par conséquent, j'accepte de ne pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer avec les médias ;</li> <li>• Demander des « goodies » de l'événement ;</li> <li>• Demander un autographe et/ou une photographie aux sportifs ;</li> <li>• Accepter un cadeau de la part du sportif, de son entourage ou de l'organisation ;</li> <li>• Se comporter avec familiarité envers les personnes contrôlées ;</li> <li>• Divulguer des données confidentielles à des tiers ;</li> <li>• Boire de l'alcool ou fumer.</li> </ul>			
<b>Partie à remplir par l'escorte</b>			
<p><b>(à remplir dans le cadre d'une formation et lors d'un contrôle antidopage)</b></p>			
<p>J'ai lu, je comprends et j'apprue le présent formulaire. J'affirme que, dans le cadre de l'exécution de mes tâches en qualité d'escorte pour l'AFLD, je respecterai le présent accord et serai en conformité avec les procédures de l'AFLD dont il fait mention.</p>			
Nom, prénom			
Date de naissance			
Date			
Adresse mail	Téléphone		
Signature :			
<p>Conformément à la loi «Informatique et Liberté» du 6 janvier 1978, les personnes ayant fourni des informations personnelles ont un droit de regard total sur celles-ci. Pour exercer votre droit d'accès et de modification sur ces données, envoyez un courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:info@afld.fr">info@afld.fr</a>. De plus, aucune information personnelle n'est cédée à des tiers, ni utilisée à des fins personnelles et aucun traitement de ces données personnelles n'est réalisé. Ce formulaire sera conservé avec les documents de contrôle antidopage pendant une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.</p>			
<b>Partie à remplir par l'agent de contrôle du dopage (ACD)</b>			
<p><b>(A remplir uniquement lors d'un contrôle antidopage)</b></p>			
<p>J'ai vérifié que l'escorte, dont le nom figure sur ce formulaire, répondait à toutes les exigences citées ci-dessus. Je reporte tout écart dans le compte rendu de mission et/ou dans un rapport complémentaire.</p>			
Nom, prénom			
Numéro d'Ordre de Mission			
Signature :			

# Les étapes du contrôle antidopage

1. Notification au sportif, signature du document, heure à noter, explication du déroulé ;
2. Vérification de l'identité du sportif ;
3. A partir de la notification, l'Escorte surveille et ne quitte plus le sportif, et l'amène le plus rapidement possible vers l'ACD ;
4. Il / elle explique au sportif ses droits et devoirs  
(ex : il / elle ne doit pas uriner avant le contrôle ; il / elle peut boire ou manger, etc.) ;
5. Le sportif peut être accompagné par la personne de son choix.





# Le formulaire de contrôle AD

## Heure d'arrivée au local de CAD

Nom et  
signature  
de l'Escorte

## Signature du sportif

## Heure de notification

# Les droits et devoirs du sportif

## Les droits du sportif

- Avoir un représentant et, si disponible, un interprète ;
- Demander des renseignements sur le processus de contrôle ;
- Demander un délai pour vous présenter au poste de contrôle du dopage pour des raisons valables :
  - Cérémonie protocolaire ;
  - Engagement médiatique ;
  - Participation à une autre compétition ;
  - Récupération d'une pièce d'identité ;
  - Récupération physique ;
  - Subir un traitement médical ;
  - Chercher un représentant et/ou un interprète ;
  - Finir une séance d'entraînement à la condition d'être escorté en tout lieu et en tout temps.
- Demander des modifications aux procédures de prélèvement d'échantillons en cas de handicap.
- Demander l'analyse de l'échantillon B en cas de résultat positif de l'échantillon A.
- Assister à l'ouverture et à l'analyse de l'échantillon B en laboratoire.

## Les responsabilités du sportif

- Dès réception de la notification individuelle, le sportif doit se présenter immédiatement au contrôle, sauf raisons valables justifiant un retard ;
- Demeurer en présence de la personne chargée du contrôle ou de l'escorte en tout temps, de la notification à la fin de la procédure de prélèvement de l'échantillon ;
- Présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) ;
- Se conformer aux procédures de prélèvement d'échantillons (tout manquement pourrait constituer une violation des règles antidopage).



# Dans les locaux du contrôle antidopage

1. L'Escorte se présente avec le sportif au Délégué fédéral ;
2. Il/elle reste auprès du sportif dans la salle d'attente jusqu'à ce que le sportif soit pris en charge par l'ACD ;
3. Il/elle met à disposition du sportif des boissons (non alcoolisées) fermées hermétiquement ;
4. Il signale à l'ACD tout comportement « anormal » du sportif ;
5. Il/elle vide toutes les boissons entamées laissées sans surveillance ;
6. Il/elle aide à la surveillance du local en en interdisant l'accès aux personnes non accréditées.



# Vous souhaitez aller plus loin ??

- Rendez vous sur la plateforme PODIUM de l'AFLD :  
<https://podium.afld.fr/local/afld/auth/login.php>
  - Inscrivez-vous
- Dans l'onglet « Catalogue », choisissez « Parcours de formation initiale pour les escortes antidopage »
  - Télécharger votre certificat !



# Merci de votre attention

